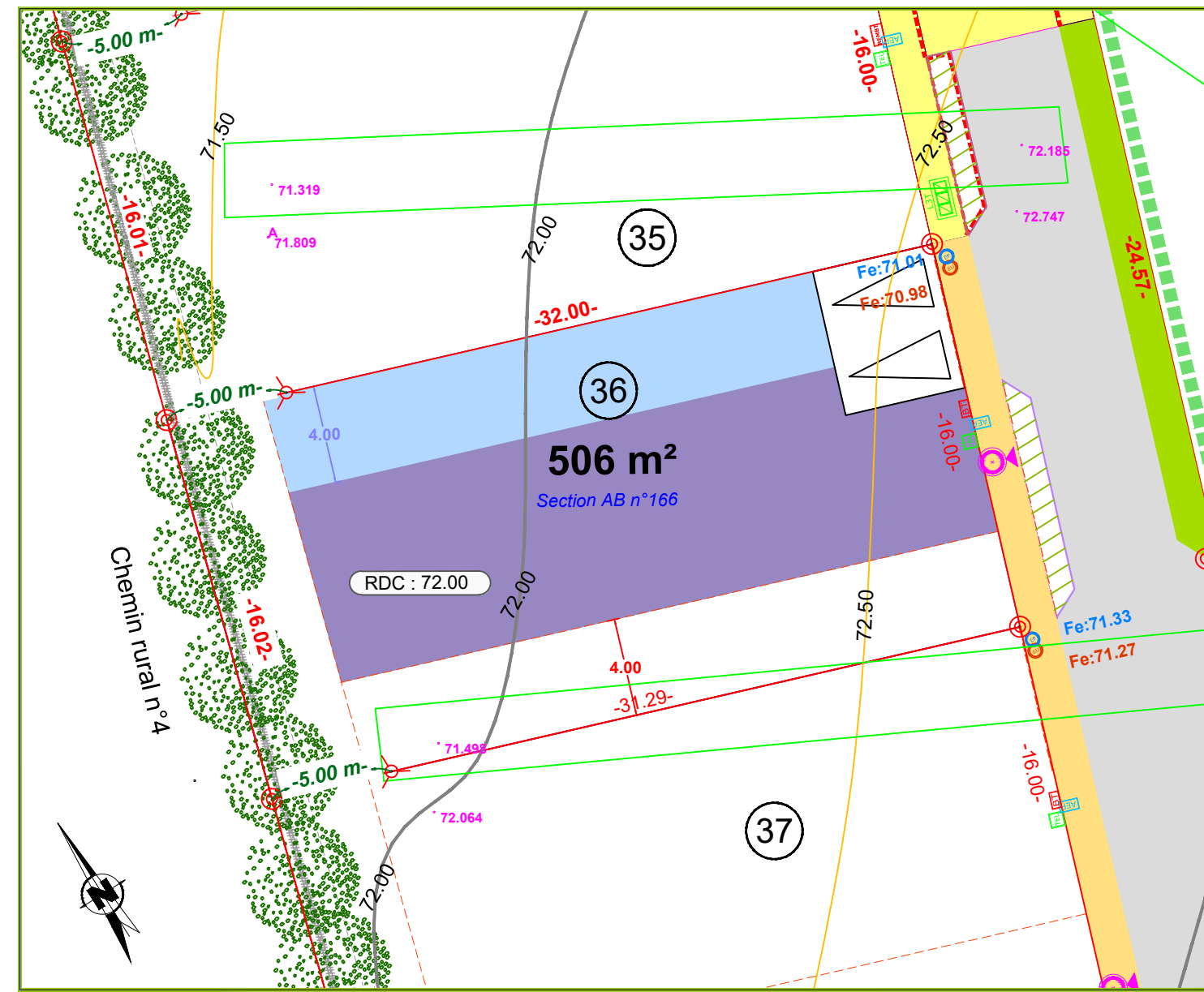
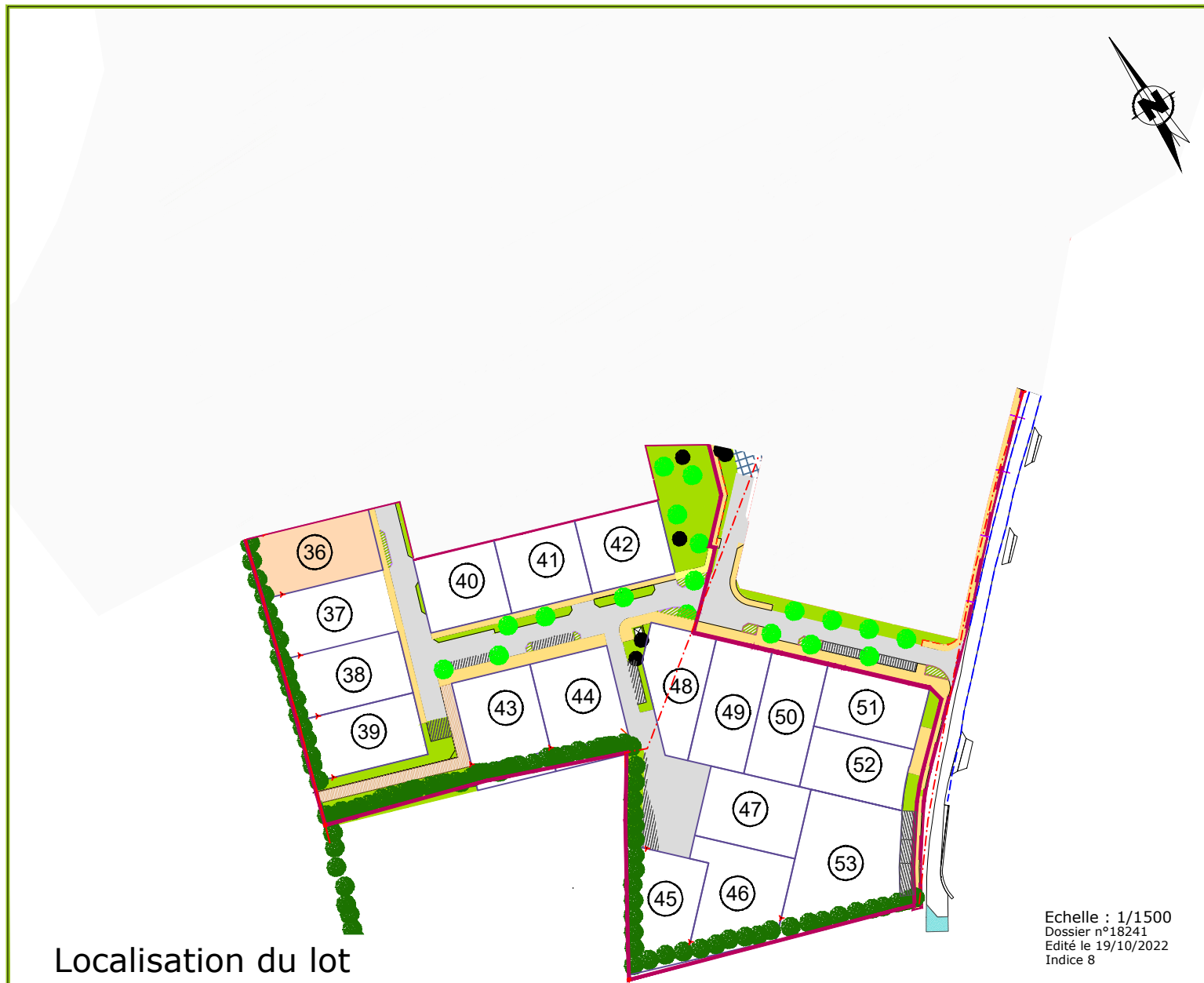


Référence cadastrale : AB n°166  
Superficie : 506 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher 170 m<sup>2</sup>

Permis d'aménager : PA 014 679 20 D0003  
délivré le 26 Mars 2021  
rectifié le 16 Juillet 2021  
Permis d'aménager modificatif : PA 014 679 20 D0003 M01  
délivré le 21 Juillet 2022



**Légende**

périmètre de l'opération	<b>PARCELLAIRE</b>	cote de recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction (en mètres)	<b>Réseau électrique</b>
haie sur talus existante conservée	limite de lot	zone de constructibilité - hauteur limitée à 4m à l'égout ou à l'acrotère et 5m au faitage	Coffret Cibe
haie sur talus - plantation à charge aménageur	numéro de lot et surface	<b>FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE</b>	Coffret REMBT
portion de haie existante supprimée	accès à la parcelle obligatoire surface minimale: 6 m de large 5 m de profondeur, non clos, non couvert	Sondage archéologique d'une profondeur de 0.60m à 1.00m de profondeur	<b>Réseau d'adduction d'eau potable</b>
<b>ESPACE PUBLIC</b>	accès à la parcelle obligatoire sur cette limite de parcelle	<b>LIMITES PARCELLAIRES</b>	Citerneaux
voie en revêtement de type enrobé	distance périmétrique	obligation de plantation d'une haie arbustive variée - à la charge de l'acquéreur	<b>Réseau de télécommunications</b>
revêtement de type sable stabilisé	distance de retrait entre piquet bois et borne OGE	haie à conserver - obligation de maintien et d'entretien par l'acquéreur	Chambre L2T
trottoir en revêtement de type enrobé	<b>CONSTRUCTIBILITÉ</b>	Application cadastrale	Regard de branchement
place de stationnement en revêtement perméable de type evergreen	recul maximal par rapport à la limite parcellaire séparative pour limitation de la hauteur de la construction	Borne retrouvée	<b>Réseau d'éclairage public</b>
aire de présentation des ordures ménagères	cote de recul minimal imposé par rapport à la limite parcellaire (en mètres)	Borne OGE posée le 08/09/2022	Candélabre
espace vert engazonné	zone de constructibilité sans limitation de hauteur	Piquet bois	<b>Réseau d'eau pluviale</b>
espace vert planté d'une végétation arbustive	Cotation voirie projet		Boîte de branchement EP
<b>arbres à planter:</b>			<b>Assainissement d'eaux usées</b>
arbre de haute tige de taille moyenne			Boîte de branchement EU
arbre de type cépée			Signe d'appartenance
			Altitude imposée du rez-de-chaussée projeté

NOTA :  
- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, l'aménageur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.  
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition...  
- Les contraintes d'urbanisme indiquées au plan sont développées dans le règlement graphique et le Règlement de lotissement.  
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage, de remblaiement et des fouilles archéologiques.  
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.  
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69